



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-16-2019

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 16 septembre 2019, le *Règlement numéro 1841-16-2019* modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin d'augmenter le taux d'occupation au sol ainsi que le nombre d'étages permis dans la zone résidentielle de forte densité Rd-6.

Ledit règlement a pour principaux objets :

- a) D'augmenter la hauteur des bâtiments à 6 étages dans la zone Rd-6;
- b) D'augmenter le pourcentage maximal d'occupation au sol à 40% dans la zone Rd-6.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 15 octobre 2019, date à laquelle il est entré en vigueur. Ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 30 octobre 2019.

La greffière,
Julie Lamarche, OMA